



Vingt-troisième session
Nairobi, 11-15 avril 2011

Projet de rapport du Comité plénier (*suite*)

- I. Organisation des travaux (points 1 à 4 de l'ordre du jour) (*suite*)**
- D. Pouvoirs des représentants**
 - 37. [À compléter]
- H. Travaux du Comité plénier**
 - 38. [À compléter]
- I. Travaux du Comité de rédaction et adoption des résolutions**
 - 39. [À compléter]
- II. Segment de haut niveau et dialogue sur le thème spécial de la vingt-troisième session du Conseil d'administration (points 5 à 7 de l'ordre du jour)**
 - 40. [À compléter]
- III. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)**
 - 5. [À compléter]
- IV. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)**
 - 6. [À compléter]
- V. Adoption du rapport de la session (point 10 de l'ordre du jour)**
 - 7. [À compléter]
- VI. Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)**
 - 8. [À compléter]

Résumés du Président du Conseil d'administration sur le débat général sur les points 5 à 7 de l'ordre du jour et le dialogue sur le thème spécial de la vingt-troisième session

I. Dialogue sur le thème spécial : Un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de bases et aux infrastructures

1. À ses 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 13 avril 2011, le Conseil a tenu un dialogue sur le thème spécial de la session : un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures. Ce dialogue s'est déroulé en deux séances, la matinée et l'après-midi. Chaque séance, conduite par un modérateur, a donné lieu aux interventions d'un panel d'orateurs, à des déclarations d'ouverture, des présentations par les membres du panel, des observations des représentants et des réactions des panélistes. La Rapporteuse du dialogue, Mme Heli Sirve (Finlande), a établi les résumés des deux séances et dressé la liste des principaux messages à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

2. La première séance, qui s'est déroulée dans la matinée, portait sur le développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre et au logement. Elle a été présidée par le Président du Conseil d'administration, qui a ouvert la séance par des remarques d'ouverture. Des remarques d'ouverture supplémentaires ont été faites par le Directeur exécutif; par Mme Elizabeth Thompson, Sous-secrétaire générale et Coordinatrice exécutive de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et Mme Ana Maria Sampaio Fernandes, Représentante permanente du Brésil auprès d'ONU-Habitat. Les panélistes étaient : M. Ahmed Taoufiq Hejira, Ministre marocain du logement et de la planification urbaine et régionale; M. Peter Götz, Président du Conseil d'administration des Parlementaires mondiaux sur l'habitat; Mme Sheila Patel, Présidente de l'organisation Shack/Slum Dwellers International; et M. Hugo Priemus, Professeur à l'Université technologique de Delft.

3. La séance de l'après-midi était consacrée au développement urbain durable grâce à un meilleur accès aux services de base et aux infrastructures. Elle était présidée par M. Sergey Trepelkov (Fédération de Russie), Vice-Président du Conseil d'administration, qui a ouvert la séance par des remarques d'ouverture. Les panélistes étaient : M. Vincent Karega, Ministre rwandais de l'infrastructure; Mme Dhamikka Wijayshinghe, Sous-Secrétaire principale auprès du Ministère sri-lankais de la construction, des services d'ingénierie, du logement et des services communs ; M. M. A. Masunda, Maire de la ville de Harare et Coprésident de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU); et M. Stéphane Quéré, Coprésident de l'initiative pour les infrastructures urbaines du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable. Mme Ana Marie Argilagos, Sous-Secrétaire adjointe au Département d'État américain du logement et du développement, a prononcé une déclaration de clôture.

II. Première session : un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre et au logement

A. Remarques d'ouverture

4. Dans ses remarques d'ouverture, le Président du Conseil d'administration a souligné que la terre était critique pour la fourniture efficace de logements, d'infrastructures et de services. Elle était cruciale pour fournir un accès équitable à un espace de vie et des moyens de subsistance décents pour les citoyens, en particulier les pauvres, et en particulier les groupes vulnérables. L'accès à la terre ne revêtait toutefois qu'une utilité limitée s'il ne s'accompagnait pas de politiques, lois et systèmes assurant la sécurité d'occupation. L'expérience montrait, à l'évidence, l'importance de politiques inclusives et innovantes dans le domaine des terres ainsi qu'un cadre de gouvernance rationnel en la matière. Les efforts pour éliminer la pauvreté et améliorer le développement des villes, pour qu'il devienne durable, étaient futiles s'ils ne s'accompagnaient pas d'un accès équitable à la terre et de la sécurité d'occupation pour tous. Il était indispensable de promouvoir une utilisation efficace de la terre dans le but de stimuler une croissance compacte des espaces urbains existants et de promouvoir une acquisition optimale de la terre à la périphérie des villes, afin d'éviter l'étalement des villes, de créer des espaces bien planifiés, dotés d'infrastructures et de services, et de gérer les effets des changements climatiques. On a souligné encore que le logement était au cœur du développement; il

pouvait créer des emplois et promouvoir des modes de construction écologiques. Les liens entre le secteur du logement et d'autres secteurs économiques constituaient un puissant moteur de l'urbanisation durable, puisque le logement comptait pour près de 20 % de la formation de capital dans le produit intérieur brut des pays.

5. Le Président du Conseil d'administration a signalé que le thème de l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, et celui du cadre institutionnel pour le développement durable, qui seraient tous deux examinés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, seraient intégrés dans le dialogue en cours dans la mesure où ils concernaient les terres et le logement. Les panélistes offriraient un éventail de perspectives sur les principales questions. Il a souligné qu'il importait de veiller à ce que les questions urbaines soient intégrées dans les travaux de la Conférence, qui représentaient un important jalon pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et qui imprimeraient la direction à suivre pour le développement durable dans un proche avenir. Le dialogue visait à approfondir les discussions à cet égard et à faciliter l'élaboration de messages clés pour la Conférence.

6. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif a exprimé l'espoir que le dialogue contribuerait à résoudre les problèmes d'urbanisation dans le monde, rappelant que près d'un milliard d'habitants vivaient actuellement dans des taudis et des bidonvilles. La recherche avait permis de faire émerger les principes clés de la planification des villes. En premier lieu, la planification devait anticiper sur l'avenir et ne pas réagir après coup, comme cela avait été le cas jusqu'à aujourd'hui. Puisque les villes allaient croître de 50 % au cours des 5 à 10 prochaines années, il était indispensable de prévoir cet accroissement. En deuxième lieu, la planification des villes devait se faire sur une échelle égale à l'ampleur du problème. En troisième lieu, la planification devait se faire par étape et être pragmatique; elle devait être d'un coût abordable si le point de départ était l'espace public, c'est-à-dire la rue, qui assurait la mobilité, l'interaction sociale et l'infrastructure.

7. Il a souligné l'importance cruciale des terres domaniales dans le contexte urbain, soulignant qu'il fallait en mettre suffisamment de côté pour que la ville puisse fonctionner. De nombreuses pressions s'exerçaient sur les terrains publics et il était essentiel de consacrer environ 30 % de cet espace aux rues et d'allouer des terrains supplémentaires aux espaces et services publics, aux lieux de culte, aux centres sportifs et équipements sanitaires, aux établissements scolaires, et aux autres usages de ce type. Cela dit, il ne fallait pas allouer trop d'espaces aux rues, comme c'était le cas pour certaines villes du XXe siècle qui avaient fait de la voiture la priorité, car il en résultait un manque de densité, un éparpillement des quartiers, l'aliénation des citoyens et la perte d'économie d'échelle. Dans la plupart des villes africaines, 15 % seulement des terres étaient alloués aux rues, ce qui était insuffisant pour engendrer un cycle de croissance, d'amélioration et de valorisation dans les économies modernes.

8. En conclusion, il a souligné qu'il incombait aux gouvernements de défendre l'espace public. La concurrence qui se livrait pour les terres publiques était une question politique et l'allocation des terres publiques était le reflet de la culture des sociétés humaines. Il s'est réjoui de la participation de représentants de l'organisation Slum/Schack Dwellers International dans la mesure où elle était pleinement consciente de la nécessité de défendre la rue dans l'intérêt de la mobilité et comme moyen de communication. Les incendies qui avaient récemment ravagé des taudis dans la ville de Nairobi, avec des conséquences tragiques, avaient mis en évidence l'incapacité des pompiers à agir vite, du fait du manque d'espace permettant de se déplacer. De ce point de vue, la première des priorités et la prochaine étape en matière de planification urbaine étaient d'aborder la question de l'espace public consacré aux rues.

9. Dans sa déclaration, Mme Thompson a souligné que les conflits étaient inévitables si les villes se développaient empiriquement, en l'absence de toute planification. Les villes, qui étaient les moteurs des économies nationales, devaient faire face à des changements démographiques profonds qui provoquaient leur étalement et qui exerçaient des pressions sur les espaces disponibles. Dans les villes africaines et asiatiques, les populations allaient doubler d'ici 2030, et la plupart des immigrants seraient pauvres, non éduqués et incapables de produire de la richesse pour eux-mêmes ou pour leurs communautés. Les villes auraient de plus en plus de difficultés à fournir des valeurs d'agrément et, du fait que la production agricole des communautés rurales se réduisait, les villes auraient du mal à nourrir correctement leurs citoyens. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles exacerbaient ces pressions et les villes étaient au cœur de nombreuses crises mondiales causées par l'insécurité et un mauvais approvisionnement en eau. Une bataille s'était engagée entre les économies vertes et les économies « brunes », et il fallait poursuivre l'éradication des taudis et des bidonvilles.

10. Pour relever ces défis, une collaboration plus étroite entre gouvernements était nécessaire. Beaucoup de villes s'efforçaient de relever ces défis par des plans et approches novateurs, qu'il fallait renforcer et promouvoir. Les changements dans l'utilisation des sols devaient s'orienter vers un

modèle de planification de développement mixte. Dans les pays en développement, les responsables des villes devaient porter grand soin aux services de base, à l'énergie, aux ordures ménagères et aux soins de santé, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'environnement était au cœur de la plupart de ces défis, en particulier l'eau, l'énergie, la production et la consommation durables, les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Les urbanistes des villes devaient planifier la gestion des risques en cas de catastrophe, comme on l'avait récemment constaté en Inde, au Japon et dans d'autres pays.

11. Les économies vertes seraient au centre de la gestion et de l'atténuation des problèmes. Les villes étaient au cœur de la transition vers une économie verte, dans des domaines tels que la planification, la logistique et les transports, les stratégies commerciales, la transition vers un futur sans carbone. Les gouvernements devaient mettre au point des mécanismes de financement et des incitations financières qui viendraient s'ajouter aux moyens d'exploiter le capital naturel. Il fallait s'engager totalement à concevoir des politiques aux principales interfaces : échelon national – échelon local, pouvoirs publics – entreprises. La dimension culturelle était un aspect important des villes et il fallait préserver le charme des villes et le patrimoine culturel et l'inclure dans la planification tant pour garantir aux habitants l'estime de soi que comme base du tourisme, qui avait besoin d'approches novatrices. L'intégration de diverses cultures urbaines était indispensable pour créer des identités plurielles.

12. Mme Thompson a ensuite fait le point des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, signalant qu'à ce jour s'étaient tenues deux séances du Comité préparatoire et deux réunions intersessions. La séance finale se tiendrait immédiatement avant la Conférence proprement dite. Un questionnaire avait été distribué à tous les États pour leur demander des contributions à la planification de la Conférence. La réponse n'avait guère été encourageante et elle a demandé aux représentants de faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils répondent.

13. La session en cours du Conseil d'administration pouvait, a-t-elle conclu, constituer un bon point de départ pour intégrer la planification urbaine dans les préparatifs de la Conférence. Elle a demandé aux États membres de s'engager pleinement à cet égard, ajoutant qu'elle attendait avec intérêt de travailler aux côtés d'ONU-Habitat pour développer des villes durables dans le monde entier.

14. Dans sa déclaration, Mme Fernandes s'est penchée plus particulièrement sur la croissance urbaine en Amérique latine, particulièrement au Brésil. Elle a rappelé que la Terre était en passe de devenir une planète de villes et qu'une bonne gouvernance de ces villes était au cœur des préoccupations, pour le présent comme pour l'avenir de l'humanité. En Amérique latine, l'urbanisation n'était pas un phénomène nouveau, puisque ce continent était le plus urbanisé après l'Europe et l'Amérique du Nord. Au Brésil, 86 % de la population vivait dans des villes. La rapidité de cette croissance avait affecté la capacité de bon nombre de villes à relever le défi, une bonne planification étant compromise par la nécessité constante de résoudre les problèmes après leur apparition, au lieu de les devancer, en sorte qu'il s'était avéré difficile de parvenir à gérer efficacement les terres et à fournir des logements adéquats.

15. En 2001, le Brésil avait promulgué le « Statut de la ville », qui était l'aboutissement d'un mouvement multisectoriel auquel avaient pris part de nombreuses parties prenantes. Ce statut définissait un cadre législatif pour la mise en œuvre des politiques de la ville, mettant en place des instruments de planification urbaine qui seraient adoptés à tous les échelons de la gouvernance, au niveau des municipalités, des États et de la nation. Ce cadre législatif avait mis à disposition des instruments fiscaux et juridiques pour relever les défis urbains, par exemple en taxant progressivement les terres qui n'étaient pas mises en valeur. En 2003, le Ministère des villes avait été créé pour appuyer cette politique et définir un cadre d'action. Au Brésil, les municipalités jouissaient d'une autonomie considérable qui leur permettait de gérer leur propre territoire, ainsi que du droit de créer leurs propres ressources, par exemple, à partir de plans d'investissement reposant sur l'autofinancement, en faisant payer des redevances pour les services fournis et en recourant à des outils fiscaux; plusieurs municipalités s'étaient montrées créatives et novatrices à cet égard. Une partie des revenus engendrés servaient à investir dans les infrastructures dans les zones les plus défavorisées.

16. À l'échelon national, des mesures de soutien avaient été mises en place, notamment pour assurer la sécurité d'occupation, le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique. La sécurité d'occupation était jugée particulièrement importante; une initiative lancée pour déterminer et documenter les droits de propriété dans les bidonvilles s'était avérée utile pour améliorer ces bidonvilles et leur fournir des services de base. La politique du logement définie en 2004 visait à assurer l'accès de tous au logement et établissait des directives pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles. Des mécanismes de soutien et de financement avaient été mis en place pour permettre à des groupes d'habitants des bidonvilles d'obtenir un financement pour leur permettre de construire eux-mêmes leurs habitations. Au sein du Ministère des villes, le Conseil des villes, qui surveillait les

politiques de développement urbain, était un organe participatif au plus haut degré, composé de nombreux représentants de la société civile, en plus de représentants des trois niveaux de gouvernance. Pour conclure, elle a rappelé que l'accès équitable aux terres et au logement était fondamental pour instaurer un développement urbain durable, qui était à son tour un élément essentiel du développement durable. ONU-Habitat était donc appelée à jouer un rôle important dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, où elle aurait l'opportunité et la responsabilité de renforcer la dimension sociale du concept de développement durable.

B. Présentations des panélistes

17. Dans son exposé, M. Hejira s'est félicité du thème choisi pour la session en cours, qui était au cœur des préoccupations des pays en développement, qui devaient relever les défis posés par la désintégration des villes, l'exclusion croissante, le manque de sécurité et l'instabilité politique. Les défis qui se posaient à l'échelle mondiale comprenaient l'accélération de la croissance urbaine dans le contexte de la pénurie de terrains et de leur coût grandissant, de l'accès inégal aux ressources terrestres, de l'augmentation des habitants des taudis, qui dépasserait le milliard en 2012 et les 2 milliards en 2030, de la pauvreté et de la marginalisation croissante des pauvres. On avait échoué à fournir des infrastructures et des logements urbains d'un coût abordable sur la toile de fond des courants migratoires croissants à l'échelon national et transnational, et des impacts négatifs de l'urbanisation massive incontrôlée et de l'épuisement des ressources naturelles. En Afrique, le rythme de croissance des bidonvilles était le plus élevé dans le monde et les ressources allouées à la mise en place d'infrastructures et à la fourniture de services de base étaient insuffisantes. Les politiques foncières étaient inadéquates, par suite de systèmes juridiques complexes et de l'absence de normes et de cadres institutionnels fonciers fiables. Les systèmes de planification, beaucoup trop lourds et périmés, n'étaient plus adaptés au dynamisme des villes et des agglomérations, et l'économie urbaine n'était pas compétitive et ne facilitait pas la création de richesses pour les catégories à faibles revenus.

18. Pour relever ces défis, il fallait réformer de manière novatrice les régimes et les outils fonciers pour améliorer la gestion des terres et faciliter l'accès à la terre; rationaliser davantage les méthodes de planification et les modes d'utilisation des sols; renforcer les autorités locales pour faciliter la prise de décisions plus participatives; renforcer le rôle des représentants élus, de la société civile et des groupes communautaires dans le développement, ainsi que la surveillance et le suivi des projets de développement urbain; appliquer des moyens novateurs de financement du logement, des infrastructures et des services; renforcer les systèmes de production pour une intégration progressive de l'économie informelle de manière à augmenter les revenus personnels et collectifs; promouvoir une gestion des terres respectueuse de l'environnement; et intégrer pleinement les objectifs du Millénaire pour le développement dans la mise en œuvre des politiques des pouvoirs publics.

19. Dans son exposé, M. Götz a discuté de l'accès au logement. Dans un monde à rapide évolution, dans lequel près de la moitié de la population était citadine, le dialogue international sur l'urbanisation durable, en particulier dans le cadre de l'enlisement de la crise économique mondiale, était plus que jamais de rigueur. Si l'on ne résolvait pas le problème, la crise du logement ne ferait que s'aggraver, l'offre de logements n'étant pas suffisante pour répondre aux besoins, le coût du logement continuerait de grimper et la qualité continuerait de baisser. L'accès au logement devait faire partie intégrante d'un développement urbain durable a-t-il dit, d'autant que le droit au logement faisait partie des droits de l'homme dans le cadre de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et que ce droit avait été incorporé dans la législation nationale de nombreux pays. Décrivant les méthodes possibles pour assurer l'accès des pauvres au logement, il a rappelé que même certains pays développés étaient aux prises avec la pénurie de logement et que le problème était aigu dans les pays en développement, qui manquaient de ressources financières et de directives claires à cet égard.

20. Les Parlementaires avaient une responsabilité spéciale à cet égard et, pour relever ces défis, ils devaient exiger que des directives claires figurent dans les législations nationales sur le développement urbain durable et veiller à ce qu'un financement croissant soit mis à disposition, en tenant compte des besoins des habitants des bidonvilles et en travaillant en collaboration avec eux pour faire en sorte que les communautés se sentent concernées et s'identifient à leurs quartiers. Les Parlementaires mondiaux sur l'habitat s'efforçaient d'améliorer la situation grâce à leur réseau de

Parlementaires et en coopération avec le public, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, les planificateurs urbains et le secteur privé. Pour finir, il a préconisé une comparaison mondiale des législations en matière de développement urbain durable comme base des discussions qui auraient lieu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et il a demandé à ONU-Habitat de relever ce défi.

21. Mme Patel, présentant l'Organisation Shack/Slum Dwellers International, a fait savoir que celle-ci représentait des organisations de plus de 30 pays. Elle comptait parmi ses membres des personnes de catégories défavorisées qui voulaient être partenaires des autorités municipales et nationales, pour aborder de front les problèmes de l'urbanisation et ne pas se contenter d'être les bénéficiaires passifs de l'aide au développement. Cette organisation était convaincue qu'il était crucial de reconnaître qu'il n'existait pas actuellement d'instruments de planification, ni de ressources ou de stratégie adéquates pour faire face à l'ampleur des fléaux urbains découlant de l'envergure actuelle des établissements sauvages dans les villes. Des plans devaient être définis pour faire face à la croissance démographique et aux migrations urbaines qui auraient lieu au cours des 30 à 40 prochaines années. Les solutions étaient encore inconnues à ce jour et ne pouvaient être trouvées que dans le cadre de partenariats stratégiques.

22. Elle a rappelé que le Directeur exécutif avait enjoint au Conseil d'administration de définir des stratégies simples et de trouver des solutions pour les rues et les espaces publics. L'organisation qu'elle représentait proposait que la première étape passe par l'institution d'un partenariat sérieux entre les villes et les bidonvilles, la solution n'étant pas de formaliser les établissements sauvages. Elle a rappelé que la question des terres était une question politique et que, par conséquent, la sécurité d'occupation et le droit à des moyens de subsistance devaient être inclus dans la vision que l'on se faisait des villes de l'avenir.

23. Les problèmes environnementaux, a-t-elle poursuivi, ajoutaient à la pression. On ne savait jamais avec aucune certitude où la prochaine catastrophe allait frapper; toutefois, on pouvait citer des exemples, comme au Brésil, où de robustes partenariats et un dialogue avec les pauvres s'étaient soldés par de bons choix politiques sur les questions de l'accès et de l'espace, tous deux critiques à la gestion des catastrophes. Elle a préconisé d'exploiter le potentiel des terres en zone urbaine pour aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dont la plupart des éléments concernaient surtout les villes. Les organisations à participation ouverte qui donnaient aux pauvres un statut pourraient être la plateforme pour trouver des solutions reposant sur la négociation et le compromis. Elle a engagé les politiciens et les parlementaires à traiter les pauvres comme des partenaires.

24. M. Priemus a présenté un exposé sur l'accès plus équitable au logement, qui, a-t-il dit, était le fondement des politiques de logement et était lié à des questions telles que la politique foncière, les transports en commun, la planification des villes et l'utilisation de l'espace public. Un secteur de logement fonctionnant bien pouvait apporter une contribution majeure au développement durable; les politiques et marchés du logement avaient généralement échoué, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Le principal facteur à l'origine de cet échec était la mauvaise intégration des logements sociaux dans les politiques de logement; le secteur des logements sociaux ne représentait souvent qu'une partie infime, en déclin et négligé du reste du secteur du logement. Un système conçu pour les pauvres et était pauvre par définition, était voué à l'échec; il ne faisait que stigmatiser davantage encore les pauvres, décourager les incitations à l'investissement et créer des distorsions dans les prix de propriété.

25. En matière de politique du logement, un seul instrument s'est avéré utile, à savoir la fourniture d'allocations au logement l'attribution de logements, qui avait la capacité de cibler avec précision les familles des catégories à faible revenu. Cet instrument soutenait la demande sans pour autant perturber les marchés comme le faisaient les subventions à la propriété et fournissaient ainsi un marché plus stable aux fournisseurs de logements tout en conduisant à une plus grande efficacité dans la fourniture de logements. L'allocation logement est une composante essentielle d'une évolution à long terme vers une politique de logement neutre ne faisant pas de discrimination entre les locataires et les propriétaires. Ces systèmes permettaient au marché de fonctionner selon les prix du marché tout en répondant aux besoins de la population, en fournissant des « bons de logement » liés aux revenus auxquels avaient droit les ménages à revenus modestes. Ils étaient conformes à la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies du droit à un logement convenable et permettaient de moins stigmatiser certaines catégories de populations, d'accroître l'incitation aux investissements, de rendre la politique du logement plus transparente et de stabiliser les prix des logements.

26. L'intervenant a ensuite abordé la question de savoir si les fournisseurs de logements sociaux étaient nécessaires dans un système fonctionnant selon les règles du marché. Les fournisseurs de logements sociaux offraient des avantages qui répondaient aux besoins prioritaires des ménages à revenus modestes. Ils offraient la sécurité en temps de déclin économique; ils ne s'engageaient pas dans des choix risqués; et ils réinvestissaient les surplus dans la fourniture de nouveaux logements. Pour conclure, il a affirmé que les politiques des pouvoirs publics devaient être neutres à l'égard du régime d'occupation, reposer sur la demande, répondre aux besoins des populations, faisant coexister les associations de logements à but non lucratif aux côtés des investisseurs commerciaux. Le logement n'était pas seulement important en soi mais aussi en tant que clé d'un développement urbain durable.

C. Débat

27. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a souligné les opportunités séduisantes offertes par les preuves récemment apportées par la science des liens entre l'égalité et un large éventail d'indicateurs sociaux, qui démontraient les bienfaits universels d'une égalité entre tous les membres de la société. À long terme, les décideurs devaient tenir pleinement compte du fait que l'égalité était un bienfait pour tous; il préconisait donc une réévaluation fondamentale de l'urbanisation durable à la lumière de cette découverte. Il a souligné que la terre était un élément décisif de l'opportunité économique, en particulier pour les femmes. Il était donc crucial que, pour être équitable, la planification comporte une perspective sexospécifique. En outre, la planification devait inclure l'ensemble des parties prenantes; le savoir des habitants des bidonvilles revêtait une importance critique pour l'urbanisation durable, vu leur vaste expérience des défis que posait la vie dans les établissements sauvages.

28. Un représentant a exhorté les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer l'accès à la terre et la sécurité d'occupation d'une manière inclusive et équitable. La terre était une ressource productive, elle entretenait la vie humaine et la dignité et elle contribuait au bien-être physique et économique de l'être humain. Face aux défis actuels, la transparence et la bonne gouvernance dans le domaine de l'administration des terres revêtaient une importance fondamentale. La sécurité d'occupation reposait sur de nombreuses formes d'occupation des terres autres que la pleine propriété individuelle. Il s'est déclaré favorable à l'harmonisation des droits fonciers, y compris des droits documentés et non documentés au bénéfice des groupes formels et informels, légaux et extralégaux. Il s'est déclaré satisfait des travaux d'ONU-Habitat et du Réseau mondial d'outil fonciers sur les critères sexospécifiques et le Modèle de domaine foncier social. Il a préconisé la sécurité d'occupation pour tous moyennant l'adoption de droits d'occupation intermédiaires et de droits alternatifs d'administration et de gestion des terres, entre autres.

29. Plusieurs représentants ont préconisé une participation de toutes les parties prenantes, qui feraient autorité, y compris des partenaires du Programme pour l'habitat, des experts dans le domaine des établissements humains, des femmes et des jeunes, à la gouvernance d'ONU-Habitat. Un représentant, s'exprimant au nom des partenaires du Programme pour l'habitat, a proposé le lancement d'une plateforme à cet égard, qui ferait partie intégrante de la structure de gouvernance de l'Organisation. Il s'est félicité à cet égard, du réexamen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui en était à sa phase III, présenté dans le document HSP/GC/23/INF/7 et de l'option exposée en détail dans ce document, qui représentait un nouveau système de gouvernance hybride au niveau transnational. Il a appelé l'attention sur un projet de résolution portant sur ce sujet et invité vivement les États membres à veiller à ce que les partenaires d'ONU-Habitat soient inclus dans ces travaux et à ce qu'ils puissent s'exprimer dans une voix forte en tant qu'autorité mondiale en charge d'un développement urbain durable.

30. Une représentante, constatant la proportion élevée de jeunes constituant la population mondiale, dont près de 85 % vivaient dans les pays en développement, a souligné l'importance d'un engagement effectif des jeunes en tant que principale partie prenante de l'élaboration des politiques et des processus de mise en œuvre. Elle a préconisé un accès équitable au logement pour les jeunes, des modes de construction écologiques, un développement socialement inclusif, et des mécanismes de financement abordables. Elle a vivement invité les jeunes à se faire les avocats de démarches nouvelles en matière de logements et d'infrastructures à la lumière des changements climatiques et des catastrophes naturelles causées par l'homme, ajoutant que l'économie verte pourrait capitaliser sur les forces de la jeunesse.

31. Une autre représentante a souligné qu'il fallait assurer l'autonomie sociale et économique des femmes pour faciliter leur accès à la terre et leur contrôle sur les terres. Les différences de niveau socio-économique que l'on constatait entre les femmes résultaient en partie des absences d'application de la législation en matière de droits humains aux femmes, leur manque d'accès aux institutions de financement et de crédit et leur absence de participation à la prise de décision concernant l'accès aux terres et le contrôle des terres. Elle a lancé un appel à ONU-Habitat et aux gouvernements, leur

demandant de trouver les moyens de faire en sorte que les lois oeuvrent en faveur des femmes, assurer la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, et renforcer l'esprit d'innovation des femmes au sein des communautés de base.

32. Une représentante, réitérant l'importance d'un accès équitable à la terre, a souligné que le logement, les services de base et les d'infrastructures étaient des domaines clés où l'on pouvait concrètement faire la différence. Elle s'est félicitée de l'appel du Directeur exécutif à une approche positive face aux villes, rappelant que l'urbanisation durable était la clé du progrès social, du développement économique et de la réduction de la pauvreté et que le dialogue engagé devrait être replacé dans le contexte de la multitude de défis exigeant une action collective à l'échelle mondiale. Elle a lancé un appel aux États membres et aux partenaires, leur demandant de reconnaître l'urgence de l'agenda urbain et la nécessité de travailler avec l'ensemble des partenaires. L'inaction aurait des conséquences désastreuses sur le monde entier et, à cet égard, elle s'est félicitée des propositions visant à officialiser la participation des partenaires à la structure de gouvernance d'ONU-Habitat.

33. Un représentant a demandé des éclaircissements sur le moyen optimal d'assurer à la population la fourniture de logements et services de base et sur le rôle des parties prenantes, y compris des pouvoirs publics et du secteur privé dans ce domaine.

34. Un autre représentant a souligné les liens entre les conflits et les crises dans le domaine des établissements humains, en particulier dans la mesure où ils affectaient la santé des femmes et la mortalité infantile. Il a souligné l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des différends et souligné le rôle positif que jouait le Kenya au Sud Soudan. Il s'est félicité du dialogue engagé avec les homologues parlementaires et les a exhortés à élaborer une législation en matière de droit de l'homme, à répartir équitablement les terres et à allouer des crédits budgétaires suffisants au logement.

35. Un représentant a réitéré l'importance de la réduction des risques de catastrophe, sans lequel un développement durable était vain pour ceux qui couraient des risques. Il a remercié tous ceux qui avaient apporté une assistance au Japon à la suite des récents séismes et raz-de-marée qui avaient frappé ce pays.

36. Une représentante a déclaré que le développement rural était crucial pour de nombreux pays comme moyen d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir l'industrie touristique. Son pays avait alloué d'importantes sommes à l'amélioration des bidonvilles et entamé la construction de logements pour les populations à faible revenu, dans huit municipalités. Pour être couronnée de succès, l'amélioration des bidonvilles, a-t-elle dit, devait se faire avec la participation des populations défavorisées à la prise de décisions.

37. Une représentante a souligné qu'il importait de revoir les régimes nationaux d'occupation des terres lors de la planification de l'utilisation des terres et des logements pour résoudre efficacement le problème de la fragmentation de l'habitat et de la prolifération des taudis et des bidonvilles. Elle a suggéré qu'ONU-Habitat aide à créer un Fonds qui permettrait de réinstaller les personnes démunies.

38. Un autre représentant a affirmé que les problèmes de logement devaient être abordés de trois points de vue différents dans le cadre de l'offre et de la demande de terrains et de logements. À l'échelon individuel, les ménages qui ne pouvaient pas s'offrir un logement avaient besoin du soutien de l'État. L'État, pour sa part, devait fournir des terrains ou subventionner le coût du logement pour ceux qui ne pouvaient pas en assumer le coût. Les ressources et les efforts de l'État étaient, toutefois, souvent insuffisants et c'est là que communauté internationale et les donateurs devaient intervenir. Si la demande de logements rudimentaires ne pouvait être satisfaite de cette manière, il en résulterait la création de bidonvilles, et aussi bien l'État que la communauté internationale aurait à faire face à la nécessité coûteuse de remettre en état ces logements. Il a proposé la création d'un Fonds international pour aider les États à répondre à la demande de logements pour les pauvres.

39. Répondant aux observations des représentants, un panéliste a noté que le thème de la démocratisation des logements était récurrent. Le logement était lié à l'offre et à la demande et aussi bien l'État que les pouvoirs publics et les autorités locales devaient jouer un rôle important à cet égard. Il a décrit les démarches possibles à l'échelle nationale pour trouver des solutions de financement, comme par exemple l'aide indirecte sous la forme de loyers modérés, de dégrèvements d'impôt et de garanties bancaires. Il a souligné, par ailleurs, que les programmes de construction étaient tributaires des conditions locales qu'il fallait mobiliser les institutions privées pour les mettre en œuvre. Une approche intersectorielle impliquant tous les secteurs était indispensable, et l'exploitation des synergies entre tous ces secteurs était décisive.

40. Un autre panéliste a appuyé la nécessité de travailler de manière concertée, plus que cela n'avait été fait jusqu'ici, soulignant que l'urbanisation devrait faire l'objet d'une attention à divers niveaux des pouvoirs publics. Un panéliste a souligné le principe selon lequel tout le monde avait à gagner de l'égalité, en particulier dans le contexte urbain, ajoutant qu'il était donc essentiel pour tous les secteurs, y compris les autorités locales et la société civile, de négocier sur un pied d'égalité avec les populations défavorisées, les femmes et les jeunes, en utilisant un nouveau langage et de nouvelles stratégies pour parvenir au but convenu. Un panéliste a exprimé son accord sur la nécessité de définir de nouvelles politiques de logement pour parvenir à assurer la durabilité des villes, en tenant compte des droits de l'homme tout en faisant appel à la créativité des partenariats public-privé. Il importait également d'envisager l'aspect écologique du logement et sa contribution à la viabilité énergétique. Il a souligné, par ailleurs, que la mise en place d'infrastructures était coûteuse, en particulier dans les pays en développement, et qu'il était toujours nécessaire d'harmoniser les politiques avec le financement.

III. Deuxième session : un développement urbain durable grâce à un accès plus équitable aux services de base et aux infrastructures

A. Remarques d'ouverture

41. La séance de l'après-midi a été ouverte M. Trepelkov, qui a déclaré qu'un accès équitable aux services de base et aux infrastructures était critique pour une urbanisation durable. Globalement, la croissance démographique et la rapidité de l'urbanisation avaient pris le pas sur la fourniture de services de base, tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'insuffisance des transports en commun et le manque d'accès à des sources d'énergie avaient aussi des impacts négatifs sur les moyens de subsistance et la qualité de vie, en particulier pour les citoyens pauvres. Les conséquences des changements climatiques, y compris le manque de prévisibilité des sécheresses et des inondations, plus graves qu'auparavant, exacerbaient encore ces difficultés et ajoutaient aux défis posés par la planification et la gestion des infrastructures.

42. Néanmoins, des solutions pouvaient être trouvées qui permettraient d'améliorer les services et les valeurs d'agrément et d'assurer une croissance viable pour l'environnement, c'est-à-dire une croissance verte. Ainsi, l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pourrait créer des emplois, améliorer la santé des populations et réduire la quantité de temps passé à collecter de l'eau, résultant en une augmentation des revenus et une meilleure éducation, en particulier pour les filles. Pour que ces solutions soient viables à long terme et commensurables avec les besoins, il était vital de planifier de manière proactive, en mettant en place les cadres de gouvernance nécessaires pour que la planification atteigne ses buts et que les résultats soient durables. Pour conclure, il a déclaré qu'il fallait, à la session en cours du Conseil d'administration, délivrer des messages importants à porter devant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a exprimé l'espoir que le dialogue en cours serait utile à cet égard.

B. Présentation des panélistes

43. M. Karega a présenté un exposé sur l'approvisionnement en énergie et son utilité pour les établissements humains. Il a rappelé que l'énergie était critique pour l'évolution sociale et économique et le développement dans la dignité; or l'énergie avait reçu peu d'attention ces dernières années dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, qui avaient souvent accordé une plus grande priorité à d'autres questions, telles que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé et la sécurité alimentaire. Cependant, l'énergie concernait tous les secteurs, qui fonctionnaient tous grâce à elle. Les pénuries d'énergie étaient alarmantes; ainsi, en Afrique subsaharienne, plus de 600 000 millions de personnes n'avaient pas accès à des énergies modernes, et demeuraient tributaires de la biomasse pour la cuisson des aliments et le chauffage, et du kérosène et des bougies pour s'éclairer. Les impacts négatifs de cette réalité étaient la déforestation, la pollution à l'intérieur des locaux et la contribution aux changements climatiques. Les citoyens pauvres dépensaient en moyenne plus de 20 % de leur revenu pour l'énergie, ce qui réduisait d'autant les gains qu'ils pouvaient consacrer à d'autres domaines et entravait les efforts pour améliorer leur qualité de vie.

44. Le Secrétaire général avait lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle parvienne à assurer l'accès universel à des services d'énergie modernes d'ici 2030. En outre, l'Assemblée générale avait adopté une résolution proclamant l'année 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous. L'approvisionnement énergétique devait tirer avantage d'un large éventail de sources d'énergie, exploitant autant que possible les énergies vertes et réduisant le coût moyen de la production énergétique et de l'approvisionnement en énergie. L'énergie ne devait pas être considérée comme un luxe pour les pauvres, mais un droit fondamental leur permettant d'élargir leur horizon et

d'améliorer leur santé et leur bien-être. Pour conclure, il a affirmé qu'une priorité plus élevée devait être accordée à l'approvisionnement en énergie, et qu'une plus grande attention devait être portée à sa capacité à promouvoir le développement pour les citoyens pauvres.

45. Dans son exposé, faisant observer que l'eau apportait vie et salubrité à l'être humain, lui permettant de vivre dans la dignité, Mme Wijaysinghe a appelé l'attention sur l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les zones urbaines, vu l'augmentation de la demande résultant de la croissance rapide des villes. Les impacts de cette situation étaient particulièrement graves dans le secteur informel. Elle a souligné qu'il était urgent de développer ces services, en particulier dans les zones urbaines, pour prévenir l'apparition de maladies et promouvoir le développement économique. On pouvait y parvenir en adoptant de nouvelles approches, en innovant dans le domaine de la planification, et de la décentralisation en prenant dûment en considération les prévisions de croissance pour les centres urbains. Étant donné que la responsabilité pour la fourniture des services incombait aux autorités locales et que les capacités étaient souvent limitées, en particulier dans les petites agglomérations, elle a préconisé le renforcement des capacités des autorités locales, l'élaboration de nouvelles lois et leur application pour assurer une plus grande transparence dans le respect du droit des citoyens à l'accès aux services. On pouvait y parvenir en renforçant les partenariats entre les autorités locales, les organisations communautaires et les communautés elles-mêmes.

46. Elle a aussi préconisé la promotion des économies urbaines par la croissance verte, soulignant que la croissance en elle-même créait des emplois, notamment dans le secteur de la construction et de la plomberie. Elle a souligné aussi la nécessité d'une bonne gestion des eaux usées et du recyclage des déchets solides. Ceci pouvait contribuer à réduire l'empreinte écologique des zones urbaines et la concurrence que se livraient actuellement l'environnement bâti et l'environnement naturel, qui n'était pas viable à long terme. Pour conclure, elle a rappelé qu'ONU-Habitat était le lien entre les diverses parties prenantes en charge de la fourniture de services et elle a demandé à l'Organisation d'élargir et reproduire quelques-uns de ses programmes qui avaient été couronnés de succès pour les transplanter en d'autres endroits, en tenant compte de la réalité et de l'expérience sur le terrain.

47. Dans son exposé, M. Masunda a parlé de l'importance des services publics et du rôle capital des autorités locales dans leur fourniture. Les services publics contribuaient à réduire les inégalités et à favoriser la cohésion sociale, renforcer l'économie des villes et créer un sens d'appartenance entre les citoyens. Une gouvernance locale forte et avisée était nécessaire pour assurer la fourniture des services de base, et les autorités locales devaient pouvoir compter sur des services publics totalement intégrés et responsables. Les gouvernements devaient mettre en place une législation habilitante clarifiant le rôle des autorités locales et renforçant leurs capacités et leurs responsabilités. En effet, les autorités locales étaient de plus en plus considérées comme les mieux à même de définir la politique à suivre en matière de services de base et d'assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en garantissant la fourniture d'énergie, l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, les transports, l'éducation, la santé et la sécurité publique. Or il était impossible d'y parvenir sans un financement adéquat et, par conséquent, les autorités locales devaient pouvoir générer leurs propres revenus en mobilisant les actifs sous le contrôle des villes pour assurer elles-mêmes la fourniture des services, plutôt que de compter sur le financement des gouvernements.

48. M. Quéré a exprimé son soutien aux directives d'ONU-Habitat sur l'accès aux services de base pour tous et aux directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales. La première série de directives abordait la question de la gouvernance aux niveaux politiques et techniques, ce qui aiderait les fournisseurs de service privés à fournir des services correspondant aux besoins de la population et dans le cadre d'accords avec les autorités nationales et locales, de manière transparente et efficace. La deuxième série de directives serait cruciale pour promouvoir la gouvernance à tous les niveaux.

49. Il a abordé plusieurs aspects particulièrement importants pour la contribution du secteur privé, à savoir : la clarification des rôles des diverses parties prenantes; la création de partenariats à long terme; le financement durable des politiques en faveur des pauvres; et la viabilité de l'environnement à long terme. Il fallait définir une approche globale et intégrée pour aborder les problèmes urbains. À cet égard, il a appelé l'attention sur le programme « GDF SUEZ Rassembleurs d'énergie », qui visait à faciliter l'accès à l'énergie dans le monde par le biais d'un Fonds de solidarité. Il a également souligné que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable était prêt à apporter son soutien et son concours à la mise en œuvre des deux séries de directives, rappelant qu'il participait déjà à la Campagne urbaine mondiale et qu'il travaillait par le biais de l'Initiative pour les infrastructures urbaines de manière à assurer l'utilité et la pérennité des divers projets urbains mis en œuvre.

C. Débat

50. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a exprimé son soutien aux panélistes qui avaient mis l'accent sur la nécessité de penser globalement dans tous les domaines du développement urbain durable. Il a appelé l'attention sur la tenue prochaine d'une Conférence sur le thème « L'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire – les ressources en eau dans l'économie verte » qui se tiendrait à Bonn (Allemagne) en novembre 2011, à titre de contribution au débat sur l'économie verte, dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les participants à la Conférence de Bonn concentreraient leur attention sur les liens d'interdépendance entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, et sur le fait qu'un développement économique durable devait s'appuyer sur une croissance écologiquement rationnelle des secteurs clés, en particulier l'eau.

51. La représentante de la Banque asiatique de développement a souligné l'ampleur sans précédent de l'urbanisation en Asie et son impact sur l'environnement. Rappelant que l'accès aux infrastructures et aux services de base était le moyen le plus direct de s'attaquer à la pauvreté, elle a signalé que la Banque s'efforçait, aux côtés des pays, de construire des villes vertes et inclusives. Elle a fait observer que les villes étaient de plus en plus capables de mobiliser des fonds auprès du secteur privé et donc de réduire leur dépendance à l'égard des subventions gouvernementales.

52. Plusieurs représentants ont donné des exemples des mesures prises dans leur pays pour améliorer les services de base. L'un a décrit l'accès à l'énergie en milieu urbain dans son pays et les mesures prises pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et accroître le recours à des sources d'énergie durables telles que les énergies géothermique, solaire et éolienne. Un autre a dit que les infrastructures de base avaient été modernisées au cours des dernières années grâce aux gains provenant de l'annulation de la dette, et que ses efforts étaient complétés par les initiatives de développement urbain à base communautaire. Un représentant a parlé de la nécessité de fournir des ressources pour assurer la conversion à des économies vertes et l'application de normes urbaines écologiquement rationnelles, ajoutant qu'il comptait sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour renforcer l'application du principe « pollueur-payeur ».

53. Plusieurs représentants ont loué ONU-Habitat pour ses travaux, l'un d'entre eux disant que ces travaux méritaient d'être plus largement reconnus et développés davantage conformément au principe de l'initiative « Unis dans l'action ». Un représentant a mis plus particulièrement l'accent sur la nécessité d'élargir le débat aux trois piliers du développement durable et il a souligné les liens entre la planification urbaine intégrée et holistique comme un élément clé d'un développement urbain durable, soulignant le rôle d'une utilisation durable de l'énergie et de l'efficacité énergétique, tant dans les vieux bâtiments que dans les nouvelles constructions, et la nécessité de rendre plus écologique les travaux dans le secteur du bâtiment comme moyen de contribuer à l'avènement d'économies vertes.

54. Deux représentants ont évoqué l'idée d'une « ville compacte » qui intégrerait l'utilisation des sols et les solutions de transport comme moyen de réduire la ségrégation entre les zones et les éléments de la ville. Plusieurs représentants ont souligné les défis posés par la rapidité de la croissance urbaine et les défis posés par les changements climatiques.

55. Un représentant a dit que dans de nombreuses parties du monde les liens entre les diverses sphères du gouvernement laissaient beaucoup à désirer; les pouvoirs publics fonctionnaient du sommet vers la base et n'étaient guère inclusifs, excluant les citoyens, ce qui affectait la fourniture des services. Dans beaucoup de pays, la Constitution ignorait les pouvoirs locaux, alors que les ressources étaient limitées; les gouvernements feraient donc bien de se demander à quel niveau les pouvoirs publics étaient le mieux à même de fournir les services voulus au coût le plus économique possible. Les organismes des Nations Unies devaient reconnaître le besoin de travailler avec les responsables à tous les niveaux des pouvoirs publics ainsi qu'avec la société civile, dans la mesure où ce problème affectait beaucoup de pays, développés ou en développement.

56. Plusieurs représentants ont donné des détails sur les initiatives menées dans leur pays, comme par exemple l'octroi de subventions et d'exemptions, en particulier pour fournir des services aux pauvres. Un représentant a déclaré qu'il fallait encourager l'autosuffisance au sein des populations et des pays en établissant des liens avec les détenteurs de nouvelles technologies, comme par exemple les applications solaires et éoliennes.

57. Répondant à ces observations, les panélistes ont donné davantage de détails sur les activités pertinentes en cours dans leur pays. Un panéliste s'est félicité des efforts décrits par les représentants pour instaurer des économies vertes, en particulier des efforts faits pour réglementer la consommation de charbon à des fins énergétiques. Il a dit qu'il fallait que toutes les parties prenantes jouent leur rôle pour mieux comprendre les enjeux énergétiques et investir dans les énergies, de manière à améliorer la qualité de vie des populations dans le futur.

58. Une panéliste a donné des exemples des défis auxquels son pays devait faire face en termes d'approvisionnement en eau, notant que son gouvernement investissait actuellement dans la décentralisation et dans des démarches inclusives en vue de résoudre ces problèmes. Le renforcement des capacités des autorités locales était également important. À cet égard, un appui en termes de connaissances voire, dans certains cas, une assistance financière de la part des organisations internationales compétentes, afin d'améliorer les services en eau et en assainissement, serait le bienvenu.

59. Un panéliste a fait observer que les autorités locales n'opéraient pas dans le vide, puisque leurs travaux devaient s'inscrire dans le cadre politique plus vaste mis en place par les ministères compétents. En outre, le secteur privé et les organisations communautaires avaient leur rôle à jouer, et il fallait par conséquent promouvoir des arrangements coopératifs.

60. Un autre panéliste, tout en préconisant une approche intégrée et collective pour faire face aux questions interdépendantes auxquelles le secteur urbain se trouvait confronté, a déclaré qu'il fallait passer des concepts à l'action et impliquer toutes les parties prenantes, les pouvoirs publics jouant le rôle de chef de file. Il fallait agir, faute de quoi il serait impossible d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de renforcer la compétitivité économique des villes.

D. Déclaration de clôture

61. Dans sa déclaration de clôture, Mme Ana Marie Argilagos, Sous-Secrétaire adjointe au Département d'État américain du logement et du développement urbain a mis en exergue les messages issus du dialogue et donné des exemples d'actions menées aux États-Unis dans les domaines pertinents.

IV. Résumés du Rapporteur sur les sessions et principaux messages à adresser à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

62. Le Rapporteur du dialogue a résumé les deux sessions du dialogue et les principaux messages à adresser à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Un compte rendu de son résumé figure ci-après.

63. Durant la séance de la matinée, les représentants de haut niveau, les panélistes et les intervenants ont soulevé un certain nombre de questions et fait plusieurs suggestions. Les points saillants du débat peuvent se résumer comme suit :

a) La cible fixée par les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les taudis et les bidonvilles a été atteinte avant le délai fixé. La prolifération des taudis et des bidonvilles continuait toutefois de poser problème en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Vu les tendances actuelles, des stratégies visant à améliorer les bidonvilles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles étaient cruciales pour faire face à la prolifération des taudis et des bidonvilles et parvenir à instaurer un développement urbain durable. Les défis et opportunités de la croissance urbaine rapide devaient être pleinement intégrés au débat en cours sur le développement durable, y compris lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendrait en 2012;

b) L'un des moyens de relever les défis posés par les bidonvilles consistait à améliorer la pratique de la planification urbaine. La planification urbaine devait être repensée de manière à anticiper sur les besoins et prévoir des augmentations graduelles, en mettant l'accent sur la densité et la réalisation d'économies d'échelle;

c) Pour améliorer l'accès à la terre et la sécurité d'occupation, la protection des droits fonciers devait mettre l'accent non seulement sur les droits individuels mais aussi sur les droits sociaux, les droits partagés, les droits des groupes et autres droits tels que ceux des habitants des bidonvilles;

d) Le secteur du logement et du bâtiment offrait des opportunités pour créer des emplois, éliminer la pauvreté et catalyser la croissance économique. Ce secteur pouvait être un véhicule pour un développement à faible intensité de carbone et l'efficacité énergétique. Le secteur du logement pouvait donc contribuer aux trois dimensions du développement urbain durable;

e) La question des terres et des logements affecte diversement les groupes sociaux. Dans beaucoup de cultures et systèmes juridiques, les femmes ne jouissent pas de droits équitables à la terre et au logement. Il est donc vital de comprendre que les politiques en matière de terres et de logements ne peuvent être efficaces que dans la mesure où elles servent à reconnaître et promouvoir les droits des

pauvres et des groupes vulnérables, y compris les jeunes et les femmes. Le principal message ici est que l'égalité profite à tous;

f) Les villes contribuent pour une bonne part aux changements climatiques, tout en souffrant de ses effets néfastes. Bon nombre de métropoles sont implantées dans les zones côtières ou le long des cours d'eau, qui sont très exposés aux effets des changements climatiques. Les inondations et les glissements de terrain qui pourraient s'ensuivre peuvent être évités grâce à une meilleure gestion des terres urbaines;

64. De la séance de l'après-midi, les principaux messages suivants ont émergé :

a) Un accès équitable aux services de base est vital pour une urbanisation durable. Si ces services sont planifiés et fournis de manière à ce que tous en bénéficient, la durabilité et la viabilité environnementale des zones urbaines en seront assurées. Un accès équitable aux services exige des investissements, mais peut conduire à une croissance propre et verte moyennant la création d'emplois dans divers domaines, en particulier pour les pauvres. Les villes doivent réaliser ce potentiel et devenir plus compétitives pour attirer les entreprises et le commerce;

b) Le manque d'accès à l'énergie est l'une des principales causes de la pauvreté. Ceci n'a pas été suffisamment reconnu. La consommation d'énergies fossiles contribue pour beaucoup aux émissions de gaz à effet de serre et donc aux changements climatiques. Les villes devraient se concentrer sur la réalisation de gains provenant de l'efficacité énergétique grâce à une conception des villes plus efficiente sur le plan énergétique et la construction de bâtiments économes en énergie. La décentralisation de la production d'énergie, combinée à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables qui seraient connectées à des réseaux énergétiques intelligents, devrait être envisagée. Les options vertes devraient être promues et, dans les cas où cela n'est pas possible, l'accent devrait porter sur l'atténuation. Promouvoir la sécurité énergétique des pauvres est un moyen d'accélérer le développement.

c) Les transports en commun et autres modes de transport durables devraient être encouragés; les modes de transport non durables devraient être découragés. La demande de transports devrait être réduite grâce à une meilleure planification. Des efforts devraient être faits pour que les systèmes de transport soient sûrs, disponibles et accessibles aux pauvres;

d) Les ressources en eau mondiale sont soumises à de fortes pressions. Des efforts devraient être faits pour promouvoir un accès universel et abordable aux ressources en eau, tout en réduisant la demande d'eau et le gaspillage des ressources en eau. La demande de pompage de l'eau devrait être réduite pour économiser de l'énergie. Des cadres pour une gestion intégrée des ressources en eau devraient être mis en place. Les eaux usées devraient être utilisées et les eaux non contaminées devraient être rendues à l'environnement. Dans le cadre d'une initiative échelonnée sur cinq ans, la fourniture de services d'assainissement devrait être accélérée pour protéger la santé des citoyens et garantir leur dignité, et faire des villes les centres du développement économique et social. Les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement devraient être promus pour les villes, en mobilisant des investissements auprès des institutions de financement;

e) L'urbanisation durable et la croissance verte se renforcent mutuellement. La construction et la remise en état d'infrastructures conduisant à des économies d'énergie et d'eau, et la récupération de ressources à partir des déchets, peuvent créer des emplois verts et permettre d'obtenir un taux de rendement social élevé. La planification et l'installation de nouvelles infrastructures devraient se faire de manière à obtenir en maximum de gains écologiques, y compris en créant des emplois verts. Les nouvelles formes de production d'énergie axées sur les sources d'énergie renouvelables, y compris la récupération des déchets pour en faire de sources d'énergie, peuvent créer des emplois. Des systèmes de transport efficaces et des transports en commun d'un coût abordable peuvent augmenter la productivité, y compris en créant des emplois verts. Les partenariats entre les autorités, les villes et le secteur privé présentent de nombreuses opportunités. Le principe « pollueur-payeur » devrait être adopté universellement et les normes pour l'environnement urbain devraient être promues.

f) La collaboration entre les diverses sphères des pouvoirs publics, le renforcement des cadres réglementaires et la collaboration avec le secteur privé et la société civile sont critiques pour réaliser ces priorités.